

**Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021, le 23 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL
Monsieur Olivier LAFEUILLE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON,
Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC,
Madame Sylvie FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 06/09/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 21

D.2021-09-07 : Commission délégation service public

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5-1 et L. 1414-3 ;

Vu la délibération n° 2020-11- 06 du 30 novembre 2020 relatif à la Commission de délégation de service public- fixation des conditions de dépôt

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 446606 en date du 9 juin 2021 confirmant le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 22 octobre 2020 et prononçant l'annulation des opérations électorales des 15 mars et 28 juin 2020 en vue de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et des conseillers communautaires de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès

Considérant les élections municipales de Saint-Sulpice-et-Cameyrac du dimanche 12 septembre 2021,

Considérant la délibération D.2020-12-04 du 10 décembre 2020,

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes du Secteur de Saint-Loubès, le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Le suppléant n'est pas le suppléant du titulaire mais de la liste.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Procéder à l'élection des membres au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de proclamer les conseillers communautaires élus membres de cette commission

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix, 1 abstention Madame Sybil PHILIPPE) :

Commission délégation de service public	
Titulaires	Suppléants
Philippe GARRIGUE	Sylvie BRISSON
Luc DUTRUCH	Julie MOYA
Pierre SEVAL	Laetitia DA COSTA
Pascal COURTAZELLES	Hubert LAPORTE
Olivier LAFEUILLADE	Harrag KOUTCHOUK

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Loubès le 28 septembre 2021

Le Président,


Frédéric DUPIC

